

MERCI



+ Mgr Pascal Winzter,
Archevêque de Poitiers

Chers amis,

C'est souvent en vous disant merci que je m'adresse à vous, et ce merci exprime la gratitude que je vous dois au nom du diocèse pour vos dons.

Ici, je veux encore dire merci, cependant, si ce mot s'adresse aux donateurs, je souhaite le formuler au bénéfice des personnes qui portent la charge de la vie

matérielle des paroisses, des services diocésains et de l'ensemble du diocèse.

Quelques-unes de ces personnes sont des salariées, le service de l'économat ; la plupart sont des personnes bénévoles qui mettent leurs compétences, souvent acquises dans leur vie professionnelle, au service de la vie de l'Eglise.

Assumer des charges de gestion est souvent complexe. C'est d'abord une œuvre de confiance, mais aussi les complexités comptables et administratives, qui ne vont pas en s'allégeant, demandent beaucoup de temps et d'expérience.

Même si ma charge pastorale me demande, comme aux prêtres, d'exercer une vigilance sur les grands choix financiers, économiques, immobiliers, ce n'est pas avant tout ce que vous attendez de nous, et vous avez raison ! Servir l'Evangile et nos frères et sœurs est notre vocation.

Alors, oui, très sincèrement, je remercie celles et ceux qui portent le souci des affaires matérielles de notre Eglise.

RAPPORT DU CONTRÔLEUR DES COMPTES 2022

EXTRAIT

Olivier Désert,
Contrôleur des Comptes

Le résultat net qui se monte à **1.289.725€**, même s'il ne représente qu'un peu plus de la moitié du résultat 2021, reste malgré tout très satisfaisant, laissant

une capacité d'autofinancement de près de 2 000 000 €.

Si les 3 années précédentes ont été particulières en raison de la vente des locaux de la Trinité, de la construction de la Maison Saint-Hilaire et de la pandémie, il faut néanmoins se féliciter du résultat de l'exercice 2022 qui peut être considéré comme une année ordinaire, permettant d'envisager l'avenir de façon sereine. En effet, de nombreux

chantiers nous attendent : mise aux normes des bâtiments tant en termes d'accessibilité que d'isolation, embauches prévisibles dans les paroisses pour un soutien aux prêtres confrontés à de plus en plus grands secteurs paroissiaux...

Concernant les actifs de notre bilan, la politique, recommandée par la Conférence des Evêques de France et encouragée par notre Archevêque concernant une détermination éthique et environnementale dans le choix de nos placements financiers, a été mise en place. Il existe désormais des critères de classement figurant dans les notices descriptives remises par les émetteurs, permettant de faire des choix judicieux dans nos placements. Notre actif net se compose principalement de 7 132 000 € d'immobilier et de 11 406 000 € de disponibilités réparties dans divers comptes et livrets, au diocèse et dans les paroisses.

... Pour conclure, nous nous trouvons encore, cette année 2022, avec un exercice favorable, témoin de la qualité de la gestion des différents intervenants du diocèse. **C'est donc une situation**

financière saine que nous connaissons dans notre diocèse, tant en gestion courante qu'en gestion des actifs du bilan, qui présente une bonne corrélation entre les actifs et les passifs (...)

LES COMPTES GÉNÉRAUX DU DIOCÈSE

NOS EMPLOIS

NOS RESSOURCES

Chiffres en k€ (arrondis)	2021	2022	Chiffres en k€ (arrondis)	2021	2022
Charges courantes			Produits courants		
Budget des personnes <i>(traitement des prêtres, prise en charge des prêtres âgés, salaire des laïcs)</i>	2 589	2 828	Dont	5 825	5 862
			dont Denier	2 465	2 238
			dont Casuels	1 252	1 354
			dont Quêtes	1 629	1 742
Charges de gestion	3 041	3 257			
Achats	143	141	Ventes et Divers <i>(dont autres produits et reprises sur amortissements)</i>	747	949
Dotations aux amortissements	611	617			
Total	6 385	6 843	Total	6 572	6 811
Résultat d'exploitation Hors legs et assurance-vie*				+ 187	- 32
Charges financières	10	84	Produits financiers	513	64
Résultat financier**				+ 503	- 19
Charges exceptionnelles	1 371	526	Produits exceptionnels <i>(dont legs et assurances-vie*, ventes de biens immobiliers et reprise pour provision sur dépréciation)</i>	3 088	1 878
Résultat exceptionnels				+ 1 717	+ 1 352
Impôts sur bénéfice	21	12			
Résultat final				+ 2 385	+ 1 290

*Impact des legs et assurance-vie de 1 115k€ en 2022. Ces ressources ont permis au diocèse de compenser la perte d'exploitation et participent maintenant aux financements des projets pastoraux diocésains.

**Les charges financières intègrent une provision pour dépréciation des comptes titres à hauteur de 77 K€. Cela est essentiellement due à la forte remontée des taux et à la baisse de la bourse en fin d'année.

MOT DE L'ÉCONOME



Thierry Seguin,
Économiste diocésain

Les bons résultats de l'exercice 2022 (1.289.725€) ainsi que des 4 précédentes années ont permis à l'association diocésaine de Poitiers de se désendetter. Les 2 prêts souscrits en 2018/2019

pour la construction de la Maison Saint-Hilaire dont le remboursement était prévu sur 10 ans ont intégralement été remboursés en 3 ans. L'association a pu reconstituer ses fonds propres afin d'avoir la trésorerie nécessaire pour faire face aux fonds dédiés et à un peu plus d'un an de dépenses de fonctionnement.

Il faut néanmoins rester vigilant car chaque année, nous constatons une baisse de nos recettes d'exploitation (en moyenne 1 à 2% par an depuis 10 ans). Le résultat d'exploitation hors legs est déficitaire en 2022 avec une perte de 31.972 €. La forte baisse du denier de l'Église (225 K€) n'a été compensée que partiellement par l'augmentation des autres ressources courantes.

Les charges augmentent : masse salariale, frais de déplacements, énergie, carburant, chauffage... Les impôts et taxes, les charges liées aux legs et donations... Les aides financières versées sont en baisse.

> NOS PRIORITÉS

Aider les paroisses à poursuivre leurs travaux pour réduire les charges et augmenter les ressources ou du moins ralentir la baisse dans certains cas. Chaque paroisse doit disposer du juste patrimoine immobilier pour mener à bien son projet pastoral.

Avant de vendre des biens, l'association diocésaine étudie avec des spécialistes la manière d'éventuellement les convertir en source de revenus.

Les ressources que nous dégageons sont au service de la pastorale et pour bâtir l'Église de demain, avec le concours de tous les baptisés.

Nos paroisses sont riches de nombreuses salles, logements et locaux répartis en divers lieux. Comment ces lieux peuvent-ils servir la mission de l'Église aujourd'hui? A l'heure où les charges et coûts d'entretiens augmentent, quand la fréquentation et les usages des lieux changent : quels choix faire ?

Le guide «question immobilière et projets pastoraux» est un outil d'aide aux choix économiques à votre disposition sur le site : <https://www.poitiers.catholique.fr/wp-content/uploads/2022/12/PROJET-PASTORAL-ET-IMMOBILIER.pdf>



>>> Pour toute question sur le vie économique de l'Église, vous pouvez vous adresser à notre économiste Thierry Seguin au 05 49 50 12 05 ou ecomome-diocésain@poitiers-catholique.fr

> QUÊTE : DÉPLOYER DES OUTILS NOUVEAUX

Des outils connectés pour faciliter les dons sont en cours de déploiement dans le diocèse comme l'application « La Quête » ou encore les paniers connectés testés à Châtellerauld, Niort, Poitiers et Gençay.

Ces outils permettent de pallier le manque fréquent d'espèces et surtout de toucher de nouveaux donateurs, en particulier les touristes et les jeunes.

L'application «La Quête» est utilisée dans plus de 60 diocèses, soit 12 000 églises, en France. Elle permet de faire un don à sa paroisse (quête, messe, cierge et denier) via son téléphone portable mais aussi de suivre les lectures du jour en lien avec l'AELF.

Les paniers connectés fonctionnent avec un terminal de paiement sans contact qui permet un don par carte.

La seule bonne raison de sortir votre téléphone ici !

Cierge

La Quête

Messe

Lectures du jour

Téléchargez l'Application La Quête

> UN NOUVEAU MINISTÈRE RECONNU : LA COORDINATION PAROISSIALE



Marie-Anne Vitry,
*Déléguée épiscopale à la
coordination diocésaine*

Le ministère de **coordination paroissiale** se déploie dans notre diocèse, avec l'envoi en mission de trois coordinatrices auprès des curés.

Être coordinatrice paroissiale c'est...

Faire du lien, rencontrer, écouter, discerner, favoriser les collaborations entre les personnes dans un esprit de communion. Entendre et recevoir sans exclure personne et accueillir chacun et chacune. C'est également aider à prendre du recul pour discerner les besoins, ouvrir des chantiers nouveaux pour mieux servir la mission de l'Église. C'est enfin aider à la gestion de la paroisse, avec beaucoup de présence et parfois trop de réunions !

Tous en Église nous sommes appelés à grandir et à progresser dans la collaboration et le travail en commun, à expérimenter des manières de travailler plus synodales en fidélité à l'Évangile et à la mission apostolique reçue du Christ.

Ce ministère donne de faire l'expérience de cette belle complémentarité entre les charismes reçus par le baptême, le sacrement de l'ordre et celui du mariage ; mais il révèle aussi une « complémentarité » comme le note l'un des curés, c'est-à-dire une **créativité pastorale qui se déploie en profondeur, en largeur, en hauteur !**

Merci à celles et ceux qui le vivent au service des paroisses, bienvenue aux paroisses et curés qui veulent accueillir ce nouveau ministère dans leur équipe pastorale !



Je veux
transmettre
l'espérance

Je lègue à l'Église.

Isabelle Métivier,
service legs
et successions
est à votre écoute.

Diocèse
de Poitiers

Contactez-la au 05 49 50 12 05
ou secretariat-legacy@poitiers-catholique.fr
1 - 3 Place Sainte-Croix - 86035 Poitiers Cedex

Communication - Juin 2023

> POURSUIVRE SA MISSION

GRÂCE À VOTRE LEGS, DONATION, ASSURANCE-VIE, L'ÉGLISE CATHOLIQUE PEUT POURSUIVRE SA MISSION.

Aujourd'hui, vous montrez votre attachement et votre soutien à l'Église catholique en lui consacrant du temps, en contribuant au Denier de l'Église ou en versant des dons.

Demain, avec vous, l'Église s'engage avec confiance et détermination à transmettre les trésors de la foi catholique aux nouvelles générations

Les legs, donations et assurance-vie à l'Église sont exonérés de tout droit de succession